



Password : 3NO2ZJ



voie ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :
25/11/2025/BE/AUT/2.009.657/BWI/MDE/

CORA
Monsieur Joseph SCANNELLA
Rue de Capilône 10
6220 FLEURUS
Email: jscannella@cora.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1A/2025/2009657]
Votre contact : Delanghe Maïté - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775.75.37

E-mail: mdelanghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

CORA - S.A.
Rue de Capilône 10, 6220 FLEURUS

Lieu d'exploitation : Drève Olympique 15, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1778751

Demande de modification de permis ayant pour objet : suppression de l'atelier de découpe de viande/boucherie (rubrique 127B)

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la suppression de l'atelier boucherie n'induit aucune augmentation des nuisances environnementales et réduit globalement l'impact.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau repris en annexe.

Dès que l'atelier boucherie est supprimé, les installations doivent être conformes au plan cacheté en date du 25/11/2025 :

- Plan Cora Anderlecht hypermarché rez.

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



ANNEXE : Tableau des installations classées

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
23B	Atelier de boulangerie	61.3 kW	1B
40B	Installation de combustion	Chaudières au gaz : 1310 kW 1310 kW TOTAL local chaufferie pour l'hypermarché : 2,62 MW	2
40B	Installation de combustion	Chaudières au gaz : 1215 kW 1215 kW TOTAL local chaufferie pour la galerie : 2.43 MW	2
45-4B	Dépôt de déchets d'équipements électriques et électroniques	34 m ²	1B
47A	Dépôts de déchets non dangereux	172 m ²	2
48B	Traitement mécanique de déchets non dangereux	42 kW	1B
64A	Fours électriques rotatifs (boulangerie)	3 x 24 kW	3
71A	Compresseur d'air	4 kW 2.2 kW	3
72-1A	Air comprimé (des compresseurs)	300 litres	2
74-2A	Dépôt d'aérosols	400 litres	2
88-1B	Dépôts de liquides inflammables	780 litres	1B
88-2B	Dépôts de liquides inflammables (vernis, white spirit,... (méthanol, acétone, thinner, ...))	3000litres	2
88-3A	Dépôt de liquides inflammables (cuve à mazout aérienne)	5000 litres	3



90	Magasins	38125 m ²	1D
94A	Dépôts de matières synthétiques, de plastique,...(EEE)	1341 m ²	2
104A	Moteur à combustion interne	160 kW (motopompe) 200 kW (groupe électrogène)	3
104B	Moteur à combustion interne	870 kW (groupe électrogène)	2
106A	Dépôts de déchets d'origine animale de catégorie 3	300 kg	2
112B	Dépôts de produits phytopharmaceutiques	2500kg	1B
117A	Poissonneries	3.47 kW	2
122A	Dépôts de produits d'origine végétale	21 tonnes (F&L) + 3 tonnes de farines	2
125A	Dépôts de produits cosmétiques	372 m ²	2
127B	Ateliers pour la découpe de la viande/boucherie	31.5 kW	1B
132A	Installation de refroidissement	Hyper 1 : Puissance : 2 x 98 kW Fluide : 1 x 111kg R404A – 1 x 50kg R404A Tonne Eq.C02 : 1 x 435.34 – 1 x 196,1 Caisse et bureaux : Puissance : 55.5 kW Fluide : 11,4 kg R410A Tonne Eq.C02 : 23.8	3
132B	Installation de refroidissement	Froid commercial : Puissance : 452kW Fluide : 49kg R717 Tonne Eq.C02 : 0 Puissance : 2 x 152kW Fluide : 1 x 210 kg R449A + 1 x 280kg R449A Tonne Eq.C02 : 293 + 391 Hyper 2 : Puissance : 2 x 137.5 kW Fluide : 2 x 73 kg R134A Tonne Eq.C02 : 2 x 104,39	2
142A	Dépôts de textiles	1492 m ²	2
148A	Transformateur statique	Hyper : 4 x 1000 kVA	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



		1 x 800kVA Galerie : 2 x 630 kVA Rechargement de véhicules électriques : 630 kVA	
153A	Ventilateurs	<p>Hyper :</p> <p>GP-H1 : 38.000 m³/h GP-H2 : 57.000 m³/h GP-H3: 25.000 m³/h GE-H1: 30.000 m³/h GE-H2/1: 25.000 m³/h GE-H2/2: 20.000 m³/h GE-H3: 20.000 m³/h</p> <p>Galerie :</p> <p>GP-G1: 64.000 m³/h GP-G2: 40.000 m³/h GP-G3 : 25.000 m³/h GE-G1: 42.000 m³/h GE-G3 : 30.000 m³/h</p>	2
224	Parking	2033 emplacements (265 plein air, 1768 sous-sol)	1A

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **1778751** octroyé à CORA situé Rue de Capilône 10 à 6220 FLEURUS a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le/11/2025 pour des installations situées à :

Drève Olympique 15, 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.009.657

Nature de l'activité: Exploitation d'un centre commercial avec supermarché et galerie commerçante

La modification vise : La suppression de l'atelier de découpe de viande/boucherie (rubrique 127B)

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au payement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de payement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (*durée d'affichage : 15 jours*)

par (*Nom, prénom*) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **1778751** toegekend aan CORA gelegen Rue de Capilône 10 te 6220 FLEURUS werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/11/2025** voor de uitbating gelegen:

Olympische dreef 15, 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.009.657

Aard van de activiteit: Uitbating van een winkelcentrum met supermarkt en winkelgalerij

De wijziging beoogt: Het sluiten van de vlees-/slagerswerkplaats (rubriek 127B)

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdiensst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonish: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)
door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

25/11/2025

